

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ (MECB)**

**Avis au public**

**en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)**

Il est porté à la connaissance du public que le projet « Anlage eines Wasserspeicherbeckens » (référence 104120), situé sur le territoire de la commune de Sanem et planifié par le maître d'ouvrage Rollrasen van de Sluis, est soumis à l'information et la participation du public conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation ainsi que les autres informations requises par la prédite loi peuvent être consultés par le public **du 26 janvier 2026 au 25 février 2026 inclus** via le portail national des enquêtes publiques à l'adresse suivante : <https://enquetes.public.lu>.

Ces mêmes documents peuvent également être consultés pendant les heures d'ouverture auprès des administrations communales de Sanem, service écologique, 60 rue de la Poste, L-4477 Belvaux (sur rdv, tél. : (+352) 59 30 75 - 508 ou [service.ecologique@suessem.lu](mailto:service.ecologique@suessem.lu)) et de Mondercange, service écologique, 18 rue Arthur Thinnies, L-3919 Mondercange (sur rdv, tél. : (+352) 55 05 74 - 1 ou [commune@mondercange.lu](mailto:commune@mondercange.lu)) et auprès de l'autorité compétente, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, 4 place de l'Europe, L-1499 Luxembourg (sur rdv, tél. : (+352) 247-86824 ou [sa@mev.etat.lu](mailto:sa@mev.etat.lu)).

Tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du portail national des enquêtes publiques et par écrit à l'autorité compétente (voir adresse du ministère ci-dessus) ainsi que par courrier électronique ([eie@mev.etat.lu](mailto:eie@mev.etat.lu)). Ne peuvent être prises en considération que les observations exprimées au plus tard dans les trente jours qui suivent le premier jour de la publicité du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.